

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil seize, le quinze avril, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Auguste BOURCIER, M. Bertrand LABAR, M. Eric PRADEAU, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Emmanuel DIGNAC, M. Christophe LAVILLE, M. Aurelien LEGRAND, Mme Anne DESCOTTES, Mme Ingrid DUDRUT, M. Jacky ROUSSY, Mme Christine CLUZELAUD.

Étaient absents excusés : Mme Sylvie ROUSSY.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. Claude VIEILLERIBIERE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-011 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - CCAS

Monsieur Michel LEFAURE, Conseil délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du CCAS 2015 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	3 883.98 €
Recettes	5 618.03 €

Excédent de clôture : 1 734.05 €

Investissement :

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Excédent ou déficit de clôture : 0.00 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif du CCAS 2015, **excédentaire pour un montant de 1 734.05 €**

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif du CCAS 2015.

Compte tenu de la suppression du CCAS, l'excédent sera repris au budget général de la Commune.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-012 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - CHAUFFERIE BOIS

Michel LEFAURE, Conseil délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la CHAUFFERIE BOIS 2015 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	68 777.11 €
Recettes	108 295.95 €

Excédent de clôture : 39 518.84 €

Investissement :

Dépenses	64 999.33 €
Recettes	119 521.52 €

Excédent de clôture : 94 041 03 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif de la CHAUFFERIE BOIS 2015, **excédentaire pour un montant de 94 041.03 €**

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif de la CHAUFFERIE 2015 et l'affectation des résultats.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-013 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ASSAINISSEMENT

Monsieur Michel LEFAURE, Conseil délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2015 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	83 396.86 €
Recettes	115 040.36 €

Excédent de clôture : 31 643.50 €

Investissement :

Dépenses	86 718.79 €
Recettes	111 959.81 €

Excédent de clôture : 25 241.02 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2015, **excédentaire pour un montant de 56 884.52 €**

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2015 et l'affectation des résultats.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-014 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Monsieur Michel LEFAURE, Conseil délégué au 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif COMMUNAL 2015 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	869 719.99 €
Recettes	1 347 094.61 €

Excédent de clôture : 477 374.62 €

Investissement :

Dépenses	1 093 888.10 €
Recettes	794 848.84 €

Déficit de clôture : 299 039.26 €

Résultat global de clôture de Compte Administratif COMMUNAL 2015, **excédentaire pour un montant de 178 335.36 €**

Le Maire, André MAVIGNER, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif COMMUNAL 2015 et l'affectation des résultats.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - CCAS

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavignier, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du CCAS de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion du CCAS de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - CHAUFFERIE BOIS

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavignier, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la CHAUFFERIE BOIS de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion de la CHAUFFERIE BOIS de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavignier, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service ASSAINISSEMENT de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion du service ASSAINISSEMENT de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - COMMUNE

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénévent-L'Abbaye, réuni sous la présidence de Monsieur André Mavignier, Maire,

Après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion de la Commune de Bénévent l'Abbaye dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-019 : BUDGET PRIMITIF - CHAUFFERIE BOIS

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget annexe CHAUFFERIE BOIS 2016 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section d'exploitation : 135 920.84 €

- Pour la section d'investissement : 82 703.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget annexe CHAUFFERIE BOIS de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-020 : BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget annexe ASSAINISSEMENT 2016 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section d'exploitation : 144 516.50 €

- Pour la section d'investissement : 91 733.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget annexe ASSAINISSEMENT de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-021 : BUDGET PRIMITIF - COMMUNE

Monsieur Michel LEFAURE, Conseiller Municipal Délégué donne lecture du Budget PRINCIPAL 2016 de la Commune de Bénévent-l'Abbaye qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section d'exploitation : 1 061 142.41 €

- Pour la section d'investissement : 956 133.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget PRINCIPAL de la Commune de Bénévent l'Abbaye à l'unanimité de ses membres présents.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-022 : VOTE DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de voter le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2016.

Il indique au Conseil Municipal le montant de la part fixe et le montant de la part variable de la taxe d'assainissement 2015 fixé par délibération du 18 avril 2015 ainsi qu'il suit :

- Part fixe de l'abonnement 2015 : 52.50 Euros
- Part variable : 0.70 Euro par m3 d'eau consommée.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'appliquer les taux suivants pour la taxe d'assainissement pour l'année 2016 :

- Part fixe de l'abonnement 2016 : 52.50 Euros
- Part variable : 0.70 Euro par m3 d'eau consommée.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-023 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire comme chaque année de porter au vote les taxes locales pour l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les taux appliqués pour l'année 2015 :

- TAXE D'HABITATION 21.09 %
- TAXE FONCIERE SUR LA BATI 25.79 %
- TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI 58.07 %

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'appliquer les taux suivants pour les taxes directes locales pour l'année 2016 :

- TAXE D'HABITATION 21.09 %
- TAXE FONCIERE SUR LE BATI 25.79 %
- TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI 58.07 %.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-024 : VOTE DES CREDITS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut voter le montant des crédits scolaires pour l'année 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'inscrire au budget primitif 2016 la somme globale annuelle de **4 500.00 €** au compte 6067 - Fournitures scolaires.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-025 : VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter le montant accordé aux subventions pour l'année 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le conseil municipal

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2016 la somme globale de **33 000.00 €uros** au compte 6574 - SUVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS suivant le détail annexé à la présente délibération

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-026 : RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant au marché de gros oeuvre établi par l'entreprise SARL FERNANDES pour la réhabilitation de la mairie.

Ces travaux consistent à un renfort sous les murs de la façade.

Le devis s'élève à 1 056.00 € HT, soit 1 267.20 € TTC

Ces travaux étant totalement imprévisibles à l'élaboration du cahier des charges (mur de soutènement décalé et masqué par un coffrage)

le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE le devis établit par la SARL FERNANDES

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document éventuel et relatif à cette opération.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-027 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG - FSIPL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du bourg-centre - 2ème tranche, d'un montant de 199 550 € établi par la société ARCA2, avenue Gambetta 23000 GUERET.

Il indique que la Commune pourrait bénéficier de l'aide de l'Etat au titre de la DETR au taux de 50 %, soit 99 775 € ainsi qu'au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) au taux de 30 %, soit 59 865 €, la Commune finançant le complément sur ses fonds libres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet d'aménagement de bourg-centre établi par le cabinet d'Architecture ARCA 2,

ACCEPTE le plan de financement tel qu'énoncé,

SOLLICITE les aides de l'Etat au titre de la DETR et du FSIPL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-028 : AVAP - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENEVENT-GRAND-BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'évolution de l'intercommunalité, la compétence urbanisme pourrait être transférée, que la Communauté de Communes Bénévent-Grand-Bourg, qui dispose déjà d'une mission habitat et de la gestion des immeubles présentant un risque de péril imminent. La Communauté de Communes pourrait aussi porter une étude sur l'intérêt de la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

La Commune ayant décidé de transformer l'actuelle ZPPAUP en AVAP, opération pour laquelle l'étude est lancée, il serait judicieux d'intégrer à la Commission un représentant de la Communauté de Communes, qui ne pourra toutefois siéger qu'à titre consultatif, aucune représentation n'étant prévue par les textes et la composition de la Commission étant déjà bouclée..

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'associer un représentant de la Communauté de Communes de Bénévent-Grand-Bourg à la Commission de mise en place d'une AVAP.

DEMANDE à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de désigner ce représentant.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-029 : PETITION DES RESIDENTS DU LOTISSEMENT DE LA SIGONDELLE (2nde TRANCHE)

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition établie par les habitants de la rue Georges Brassens, quartier de Sigondelle, demandant l'installation de l'éclairage public, arguant du montant acquitté au titre de la taxe d'aménagement.

Il rappelle que celle-ci n'est perçue que partiellement (taux de 1 pour la Commune, 2.5 pour le Conseil Départemental, 0.40 pour l'Etat au titre de la taxe sur l'archéologie préventive), soit seulement 25.64 % et que les travaux en question sont programmés pour 2016 et financés sur le budget, que le SDEC, Syndicat Départemental Des Energies de la Creuse est chargé de la consultation des entreprises.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la réalisation des travaux d'éclairage public de la rue Georges Brassens au cours de l'année 2016.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-030 : MAISON DU PATRIMOINE PEPINIERE D'ARTISTES ET ARTISANS D'ART

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de maison des patrimoines-pépinière d'artistes et d'artisans d'art établi par le programmiste, Emmanuel REY.

Le coût total de l'opération, en HT, s'élèverait à 784 962 €. Le plan de financement pourrait être le suivant :

- EUROPE - FEADER (30%) :	235 488.60 €
- ETAT - DETR (10%) :	78 496.20 €
- REGION - Contrat de Cohésion Territoriale (20%) :	156 992.40 €
- DEPARTEMENT - Contrat de Cohésion Territoriale (10%) :	78 496.20 €
- COMMUNE - fonds libres (15%) :	117 744.30 €
- COMMUNE - emprunt (15%) :	117 744.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre la phase de recrutement du maître d'oeuvre,

ACCEPTTE le plan de financement tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des financements de l'Europe (FEADER), de la Région et du Département (Contrat de Cohésion Territoriale) et l' **AUTORISE** à signer tout document relatif à cette opération.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

ENTRETIEN DE VOIRIE (devis EVOLIS 23)

AFFAIRE MERIGUET ALAIN